

CHAPITRE I

LA CROISSANCE URBAINE

Papeete est le chef-lieu du territoire depuis que celui-ci existe. La ville n'avait pas, avant l'époque coloniale, vocation particulière à être la capitale d'un domaine aussi vaste : ni les Tuamotu, ni les Marquises, ni les Australes ne lui faisaient allégeance. La colonisation en fait une capitale locale, valorisant à la fois un site portuaire remarquable et la situation de la famille Pomaré qui commandait de là une partie des îles de la Société. Papeete devenue ville, au terme d'un processus historique sur lequel nous reviendrons, n'est finalement qu'une commune relativement petite en surface et l'urbanisation croissante s'est vite étendue, au delà de ses limites, sur les communes voisines. Celles-ci sont des banlieues plutôt que des villes à proprement parler, et la définition d'un périmètre urbanisé donne matière à réflexion. Il est vrai que les contraintes du site qui pèsent sur l'agglomération, rendent ardues toutes les opérations d'aménagement et imposent pratiquement une extension linéaire le long de la côte.

I - LA CROISSANCE URBAINE ET L'EXTENSION SPATIALE

A - Une ville et son histoire

La colonisation date de la fin de la première moitié du XIX^e siècle, mais l'île de Tahiti était déjà fréquentée des navigateurs. Après sa découverte par Wallis en 1767, qui en prit possession au nom du roi George III, elle avait été parcourue et décrite par quelques voyageurs célèbres : Bougainville en 1768 et Cook l'année suivante. Elle fut plus tard régulièrement visitée par les navigateurs du Pacifique, notamment pour le commerce du porc salé, et dès le début du XIX^e siècle elle fut un lieu de relâche pour les baleiniers. En 1842 les chefs pro-français de l'île, inspirés par l'amiral Dupetit-Thouars demandèrent le protectorat de la France.

En 1843, le roi Louis-Philippe accède, sans enthousiasme, à leur demande et désigne un jeune officier de marine, le capitaine de vaisseau Bruat, pour le représenter en Océanie. Celui-ci est à la fois gouverneur des îles Marquises et commissaire du roi auprès de la reine des îles de la Société. Il est prévu qu'il s'installe à Taihoae (Marquises), où une implantation est déjà réalisée, mais les constructions y sont à peine commencées, les nonos (1) pullulent, et il poursuit sa route jusqu'à Papeete. En bon marin il estime d'ailleurs qu'il est plus facile de s'approvisionner en eau, en viande et en vivres frais (fruits, légumes) à Tahiti qu'aux îles Marquises. En outre, le mouillage y était plus sûr qu'ailleurs, et il était déjà fréquenté depuis longtemps par les navires de commerce :

(1) Nonos : *Culicoides belkini*, moucherons aux piqûres désagréables.

“Pour rester maître du pays, il faut occuper le port où se font les transactions”, écrivait Bruat en avril 1844. Enfin c’était aussi la résidence de la famille des Pomaré et la présence française ne pouvait se marquer mieux que par l’installation dans cette capitale.

L’histoire qui suit cette installation est fertile en mouvements divers : menées des Anglais, agitation sporadique, troubles et coups de main armés. Les Français voulurent à la fois se défendre et marquer concrètement leur volonté de s’implanter durablement. D’où une sorte de frénésie de construction qui s’empare des militaires : le génie de la marine, avec l’aide de quelques ouvriers civils (mais de peu de Polynésiens semble-t-il) construisent des bâtiments, en bois d’abord puis en pierre, tracent des routes, édifient des fortifications (fortins et palissades en bois), installent en somme un véritable camp militaire qui ne s’ouvre et ne s’élargit vers l’extérieur que lorsque la reine, réconciliée avec le colonisateur revient à Papeete, en février 1847. L’administration lui fait sa place au milieu de ce “camp retranché” et reconstruit son palais, mais une bonne partie de Papeete a été de fait occupée par les représentants de l’État français qui dès cette époque avaient donné à la ville, dans ses grandes lignes, son visage actuel.

La croissance de la ville fut lente jusqu’à la première guerre mondiale; un peu plus rapide au-delà (1).

Tableau 1
La croissance de Papeete.

Années	1902	1907	1911	1921	1926	1931
Population	3 617	4 282	4 601	4 601	5 503	7 081

La croissance s’accélère un peu après la fin de la deuxième guerre mondiale, avec 12 417 hab. en 1946, 15 214 en 1951, 17 288 en 1956 et 19 903 en 1962. Mais déjà l’urbanisation franchit les limites de la commune de Papeete et il faut prendre en compte les communes voisines, l’agglomération dans son ensemble croît sensiblement plus vite que le reste du territoire. La tendance de la population de Polynésie française à se regrouper n’est pas récente et, dès 1956, Tahiti en concentre la moitié et Papeete 50 % de celle de l’île, ce pourcentage s’élevant à 70 % avec les districts suburbains de Pirae et de Faaa.

Consacrée comme ville lors de l’installation française en 1843, (dès le milieu du XIX^e siècle se sont installés des artisans de services, des commerçants, de petites industries, par exemple les moulins de canne à sucre, souvent d’ailleurs par démobilisation sur place de soldats ou de marins) Papeete est rapidement devenue le principal pôle du terri-

(1) Un article récent de Gabriel TETIAHIRI (1983), auquel sont empruntés ces chiffres, retrace l’histoire de Papeete.

toire et a vu sa population s'accroître de façon naturelle et par un processus de migrations en provenance des districts ruraux et des îles extérieures. À partir de 1960, cette tendance s'accélère avec la conjugaison des événements que constituent en 1961 la mise en service de l'aéroport international de Faaa et le tournage d'une superproduction par une firme cinématographique d'Hollywood, en 1963 l'implantation du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP). Les travaux de l'aéroport entrepris en 1959 pour plus de deux milliards de francs métropolitains font appel à une main-d'œuvre nombreuse et donnent une impulsion décisive au développement du trafic aérien et du tourisme. Le tournage du film *les Mutinés du Bounty* par la Metro Goldwin Mayer mobilise à Tahiti pendant près d'un an deux mille salariés payés à un tarif quatre fois supérieur au salaire local de base.

L'installation du CEP et l'exécution concomitante de grands travaux - qui en plus des infrastructures réalisées sur les sites de tir, comprennent une extension du port, la percée de grands axes de circulation, la construction d'immeubles administratifs, de lycées, d'hôpitaux, de stades, d'une maison des jeunes et de la culture, d'un palais du tourisme... - se traduisent par un appel considérable de main-d'œuvre et la venue d'une population métropolitaine dont les effectifs en zone urbaine passent de mille à plus de cinq mille individus entre 1962 et 1965.

Cet afflux entraîne un éclatement de la ville qui, enserrée entre la mer et la montagne, déborde sur la plaine alluviale, surtout sur la côte ouest où elle rencontre des conditions favorables. Son extension se fait de façon intercalaire par densification de l'habitat le long du littoral où il était épars, le reflux vers l'extérieur s'accompagnant d'une restructuration du centre sous le double poids de la pression démographique et du développement urbain.

Il en résulte une ségrégation sociale grandissante, les plus démunis attirés par la ville étant rejetés dans ses zones ingrates au fond de vallées insalubres où ils s'entassent dans des bidonvilles, les plus favorisés s'échappant du centre gagné par les immeubles administratifs et commerciaux en direction d'une périphérie plus souriante où se multiplient les résidences de luxe sises en bord de mer ou sur des terrains aménagés à flanc de montagne.

De 1962 à 1983, soit en une vingtaine d'années, la population de la Polynésie française est passée de 84 600 personnes à 166 800 personnes soit une augmentation de 97,2 %, c'est-à-dire, un taux annuel de 3,30 %. Pendant la même période, la population de l'île de Tahiti est passée de 45 400 à 115 800 personnes, soit une augmentation de 155 % et un taux annuel de 4,57 % et la population de l'agglomération de Papeete de 35 500 à 93 300 personnes, soit une augmentation de 163 % et un taux annuel de 4,72 %.



PAPEETE. Le port et le Centre-Ville (cl. F. SODTER. 1982)

Tableau 2
Croissance comparée des populations de la Polynésie française,
de Tahiti et de l'agglomération de Papeete (1)

	1956	1962	1967	1971	1977	1983
Agglomération de Papeete	29000	35500	49300	65200	77800	93300
TAHITI	37400	45400	61500	78500	95600	115800
Polynésie Française	76300	84600	98400	110200	137400	166800

Résumons ici rapidement les principaux facteurs qui conditionnent la croissance de la population du territoire dans son ensemble : ils sont au nombre de deux.

1 - Le taux d'accroissement naturel de la population qui a été très faible pendant longtemps s'est relevé à partir de 1920 et se situe autour de 3 % dans les années 1960-1980.

2 - Un courant d'immigration d'une certaine amplitude, principalement en provenance de France, lié à l'installation du CEP- CEA et aussi au développement de l'économie du territoire : ce courant est probablement de l'ordre de 10 000 à 15 000 personnes pour cette période (2).

Les facteurs qui expliquent de leur côté la croissance de l'agglomération de Papeete sont plus complexes : on y reviendra ultérieurement plus en détail.

Cette croissance se constate en valeur absolue comme l'a montré le tableau précédent mais aussi en valeur relative jusqu'en 1977 comme le montre le tableau suivant :

(1) Cf. F. SODTER 1982.

(2) On avait observé dans les années 1950 une assez forte émigration de Polynésiens vers la Nouvelle-Calédonie, à une époque où le "boom" sur le nickel avait entraîné une demande de main-d'œuvre. Lors de l'avant dernier recensement (avril 1976), la Nouvelle-Calédonie comptait 6 931 Polynésiens dont 4 062 nés en Polynésie. Depuis cette date, la crise du nickel a entraîné un certain reflux de ces Polynésiens vers leur pays d'origine. Le recensement d'avril 1983 ne dénombrait plus que 5 570 Polynésiens dont 3 384 nés en Polynésie.

Tableau 3
Croissance comparée (en %).

% de la population de l'agglomération	1956	1962	1967	1971	1977	1983
Par rapport à Tahiti	77,5	78,0	80,0	82,0	81,5	80,6
Par rapport à la Polynésie française	38,0	42,0	50,0	54,5	56,5	55,9
% de la population de Tahiti par rapport à celle de la Polynésie française	49,0	53,5	62,5	66,5	69,5	69,5

Entre 1977 et 1983, la croissance de l'agglomération s'est faite à un taux inférieur à celui du territoire, ce qui entraîne une diminution de sa part relative.

Comme, sur le territoire, l'agglomération de Papeete est la seule ville (1), le taux d'urbanisation du territoire passe donc de 1962 à 1983 de 42 % à 55,9 %. D'une façon très générale, notamment si on compare les chiffres de la Polynésie à ceux d'autres pays de structure semblable, les processus d'urbanisation n'y présentent pas de caractéristiques aberrantes : aussi bien ce taux d'urbanisation de 1983 - 55,9 % - semble bien proche de ceux de la Nouvelle-Calédonie (61,80 en 1980), Martinique (66,5 en 1980). Ce taux est élevé mais assez caractéristique d'une situation insulaire et aussi d'un niveau de vie élevé. Les taux d'urbanisation dans d'autres archipels du Pacifique mais au niveau de vie nettement moins élevé sont plus faibles : pour 1980, îles de Cook 31 %, Fidji 42 %, Samoa 23,2 %. À l'inverse, les pays océaniques ayant une dimension démographiquement supérieure et économiquement très développée ont un taux d'urbanisation beaucoup plus élevé : Australie 88,5 %, Nouvelle-Zélande 84,5 % en 1980.

En ce qui concerne le taux annuel de croissance de l'agglomération, Papeete connaît depuis 21 ans une croissance très rapide, 4,72 %, certes, mais qui ici encore, se situe à un niveau "raisonnable" et non à un niveau "explosif" comme pour certaines cités du Tiers Monde en Afrique ou en Amérique latine (par exemple, Abidjan, 10 % en moyenne sur une période de 12 ans de 1965 à 1977).

Toutefois, ce taux moyen sur 21 ans - 4,72 % - recouvre différentes périodes pour lesquelles ce taux de croissance s'est sensiblement modifié, comme le montre le tableau suivant :

(1) Seule, peut-être, l'agglomération de Uturoa, dans l'île de Raiatea pourrait être considérée comme urbaine; pourtant elle est encore une très petite ville : environ 2 650 hab. en 1977 et 2 730 en 1983.

Tableau 4.
Taux d'accroissement annuel moyen des différentes populations (%).

Années :	1956-1962	1962-1967	1967-1971	1971-1977	1977-1983
Polynésie Française	1,70	3,32	5,45	2,31	3,05
Tahiti	3,35	6,75	7,36	3,01	3,01
Agglomération de Papeete	3,50	7,34	8,03	2,88	2,86

Depuis sa création en tant que capitale, Papeete et son agglomération ont un certain pouvoir d'attraction qui fait que leur taux de croissance a presque toujours été supérieur à celui du territoire dans son ensemble ; en fait, de 1956 à 1962, la croissance de l'agglomération est de 3,5 %, très proche de 3,3 %, chiffre donné pour le taux d'accroissement naturel des îles du Vent pendant cette période (1) ; on peut donc avancer que le pouvoir d'attraction de la ville ne joue pratiquement aucun rôle, à cette période, ce qui sur le plan économique doit se traduire par une quasi-stagnation ou peut-être une régression.

Sur le plan des structures démographiques et de la répartition de la population sur le territoire, un grand bouleversement se produit dont les effets par ondes successives vont durer une dizaine d'années pour aboutir à une certaine stabilisation à partir de 1972 et notamment à un ralentissement très prononcé de la croissance de la zone urbaine de Papeete ; le taux de croissance annuel redescendant à 2,86 %, c'est-à-dire très légèrement inférieur au taux de croissance naturel (2).

La population urbaine de Tahiti est en changement constant, non seulement en nombre mais dans l'espace. Aussi est-il utile de revenir sur la délimitation elle-même de la zone urbanisée et les aspects différents que celle-ci a revêtus au cours des années récentes.

B - Définition de la zone urbanisée (3)

Reconstituer l'histoire de la croissance urbaine à Tahiti, suppose que l'agglomération soit identifiée dans l'espace et le temps, dans des limites clairement définies ; on ne peut évidemment pas, pour mesurer cette croissance, se borner à reprendre dans le temps les statistiques des diverses communes qui composent l'agglomération d'aujourd'hui.

(1) L'étude des origines et de l'importance des flux migratoires au cours de cette période a été réalisée en détail : cf. J. FAGES 1972, 1974 et F. SODTER 1982.

(2) Ce taux est lui-même en baisse par rapport aux périodes précédentes puisqu'il semble que s'amorce une baisse générale de la fécondité, en rapport probablement avec l'élévation rapide des niveaux de vie et la mise en vente libre des produits anticonceptionnels : le taux de natalité qui était encore de 43 ‰ en 1969 ne s'élève plus en 1979 qu'à 27,6 ‰, et remonte légèrement en 1983 : 30,2 ‰

(3) Texte rédigé, pour l'essentiel, en 1982, et revu ultérieurement par l'auteur. Quelques chiffres ont été mis à jour par F. SODTER en fonction des résultats du recensement de 1983.

On admet aujourd'hui (1) que, outre Papeete, celle-ci regroupe trois communes sur la côte est (Pirae, Arue, Mahina) et trois sur la côte ouest (Faaa, Punaauia, Paea) quoique pour cette dernière la nuance soit de mise du fait de ce caractère franchement périurbain et de sa double fonction urbaine et rurale ; mais qu'en était-il, il y a dix ou vingt ans ? Reconstituer l'histoire récente de cette agglomération à "géométrie variable", tel est le but de l'étude qui suit.

Le caractère urbain d'un espace géographique se définit le plus souvent par ses fonctions et ses activités, ce qui suppose l'existence de statistiques, (homogènes et détaillées par commune) relatives à la population active et à sa répartition en grandes catégories socio-professionnelles ; ces statistiques n'existant pas, il fallait se contenter des effectifs de population et de leur évolution dans le temps.

1) Le problème des limites : recherche d'un indice d'urbanisation

À l'analyse des deux séries de courbes (figures 1-2), il apparaît bien difficile de situer avec une relative précision, le passage du rural à l'urbain ; les courbes des taux d'accroissement par commune urbaine ou en voie d'urbanisation confirment sans ambiguïté que le phénomène de croissance urbaine est antérieur à l'installation du CEP. Toutes les communes (2) présentent en effet un taux d'accroissement bien supérieur à la croissance moyenne de la Polynésie et ce, dès la période 1956-1962. Mais un taux d'accroissement très élevé, même s'il est lié à la proximité de la ville, ne peut suffire à distinguer le rural de l'urbain. Pour saisir la réalité urbaine aux diverses époques où nous disposons de données (3), nous avons tenté d'établir un indice prenant en compte, à chaque période, le poids relatif de chaque commune et son taux d'accroissement ; cet indice multiplié par le nombre de communes est ensuite comparé à l'indice de la période pour l'agglomération dans son ensemble, indice considéré comme la valeur seuil ; la formule imaginée peut se poser de la façon suivante :

$$I_C = n (P + T)$$

- où : n est le nombre total de communes de l'agglomération.
 P est le poids relatif de la commune (en pourcentage).
 T est le taux d'accroissement.

(1) J. FAGES 1975.

(2) Celle de Papeete exceptée.

(3) F. SODTER 1982.

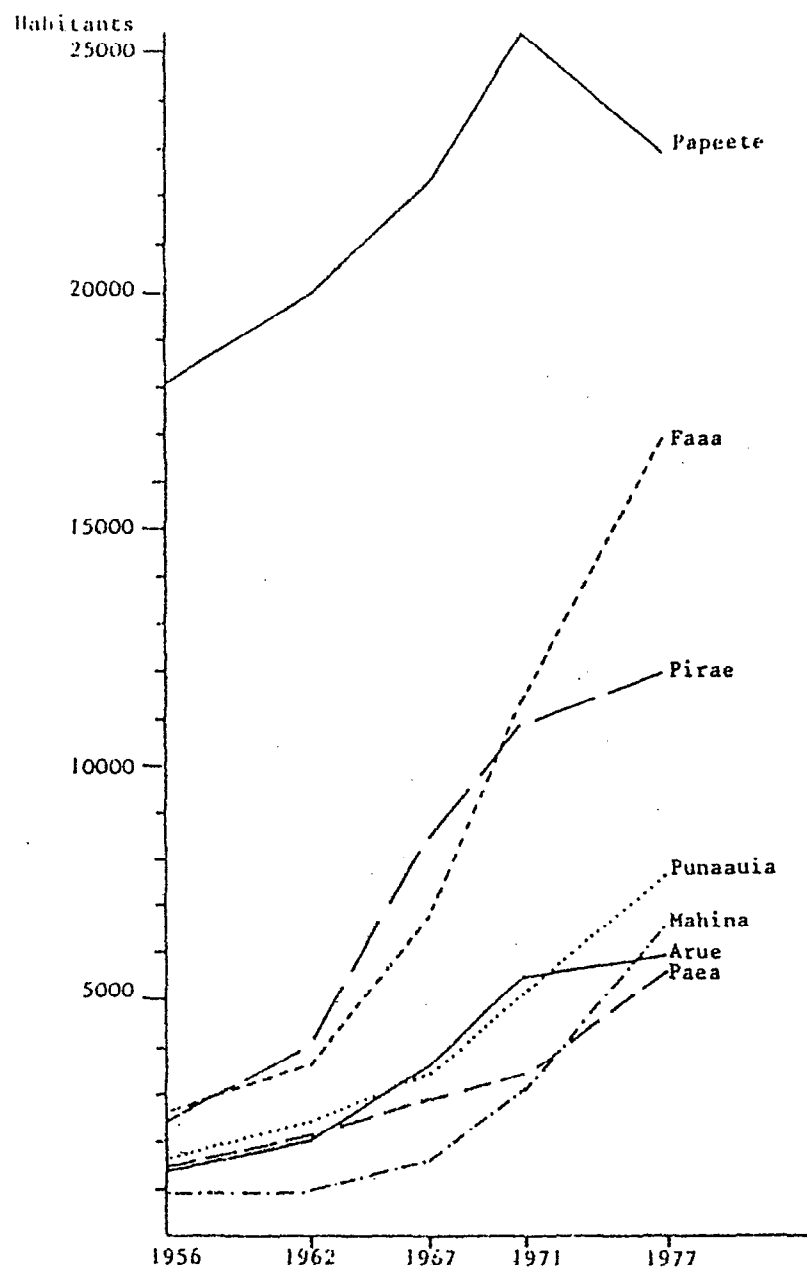


Figure n° 1

Évolution de la population des communes urbaines.

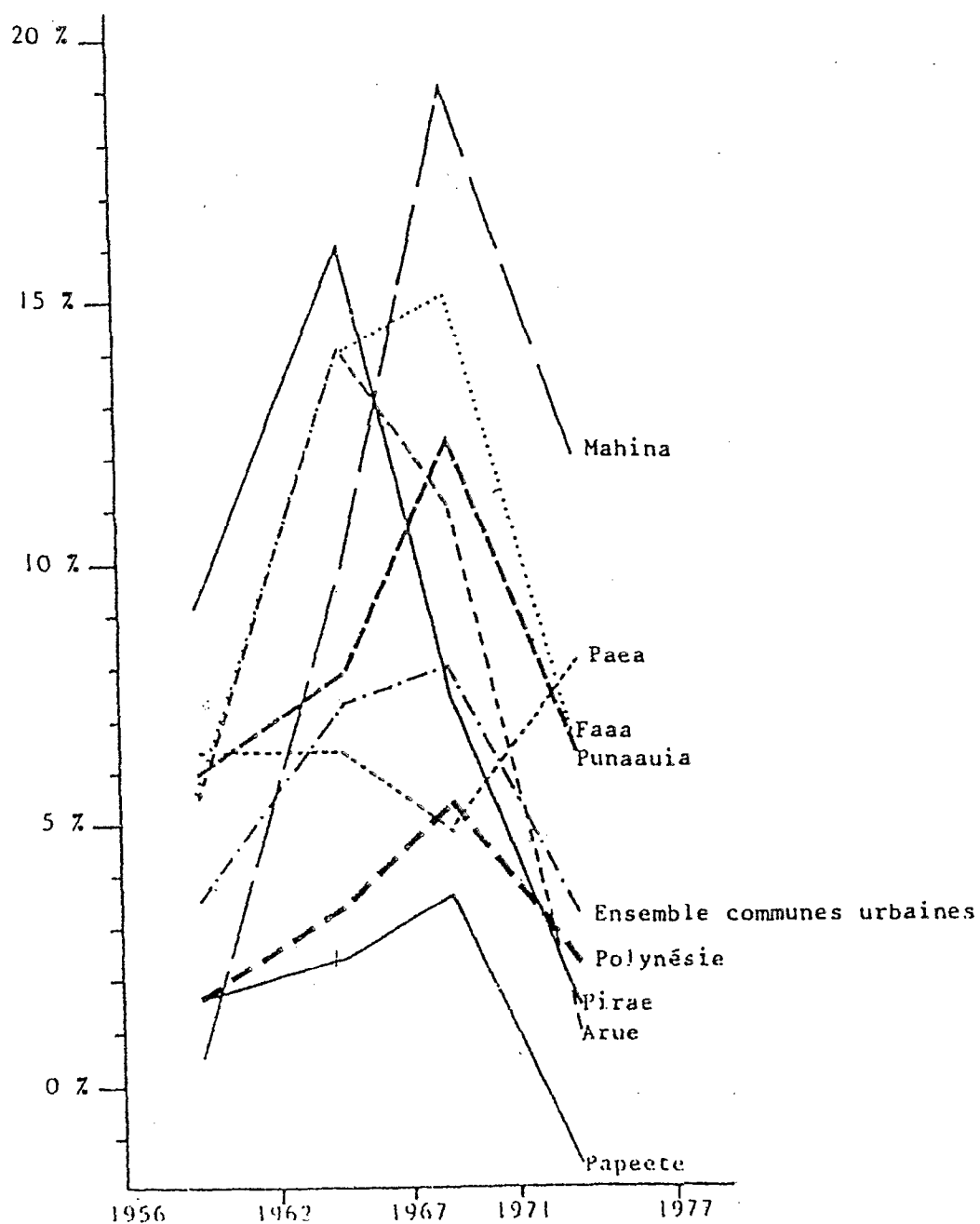


Figure n° 2

Accroissement de la population dans les communes urbaines.

a) Les résultats sont les suivants :

Tableau 5
Population par commune.

	1956	1962	1967	1971	1977	1983
MAHINA	1.038	1.084	1.694	3.200	6.524	8.954
ARUE	1.478	2.035	3.778	5.534	5.911	6.747
PIRAE	2.487	4.202	8.429	10.960	12.070	12.023
PAPEETE	18.089	19.903	22.278	25.342	22.967	23.496
FAAA	2.657	3.681	6.778	11.442	16.950	21.927
PUNAAUIA	1.719	2.424	3.448	5.245	7.740	12.414
PAEA	1.507	2.185	2.919	3.462	5.619	7.733
ENSEMBLE	28.975	35.514	49.324	65.185	77.781	93.294

Source : SODTER 1982.

Tableau 6
Indice d'urbanisation (1).

	1956/62	1962/67	1967/71	1971/77	1977/83
MAHINA	28,28	93,8	158,69	132,5	98,14
ARUE	76,72	147,42	134,75	63,42	66,29
PIRAE	137,76	217,63	171,15	123,62	98,28
PAPEETE	423,71	365,12	316,61	225,47	192,85
FAAA	108,29	184,52	217,91	184,94	187,39
PUNAAUIA	86,73	103,53	139,44	108,92	135,73
PAEA	85,33	87,08	73,08	101,5	90,09
ENSEMBLE	103,5	107,34	108,03	102,88	102,86

_____ : Communes dont l'indice est supérieur à celui de l'agglomération.

----- : Commune dont l'indice est en récession par rapport à l'époque précédente.

(1) Pour le détail du calcul de l'indice, cf. CAMBREZY 1982.



MAHINA. La pointe Vénus (cl. F. SODTER. 1982)

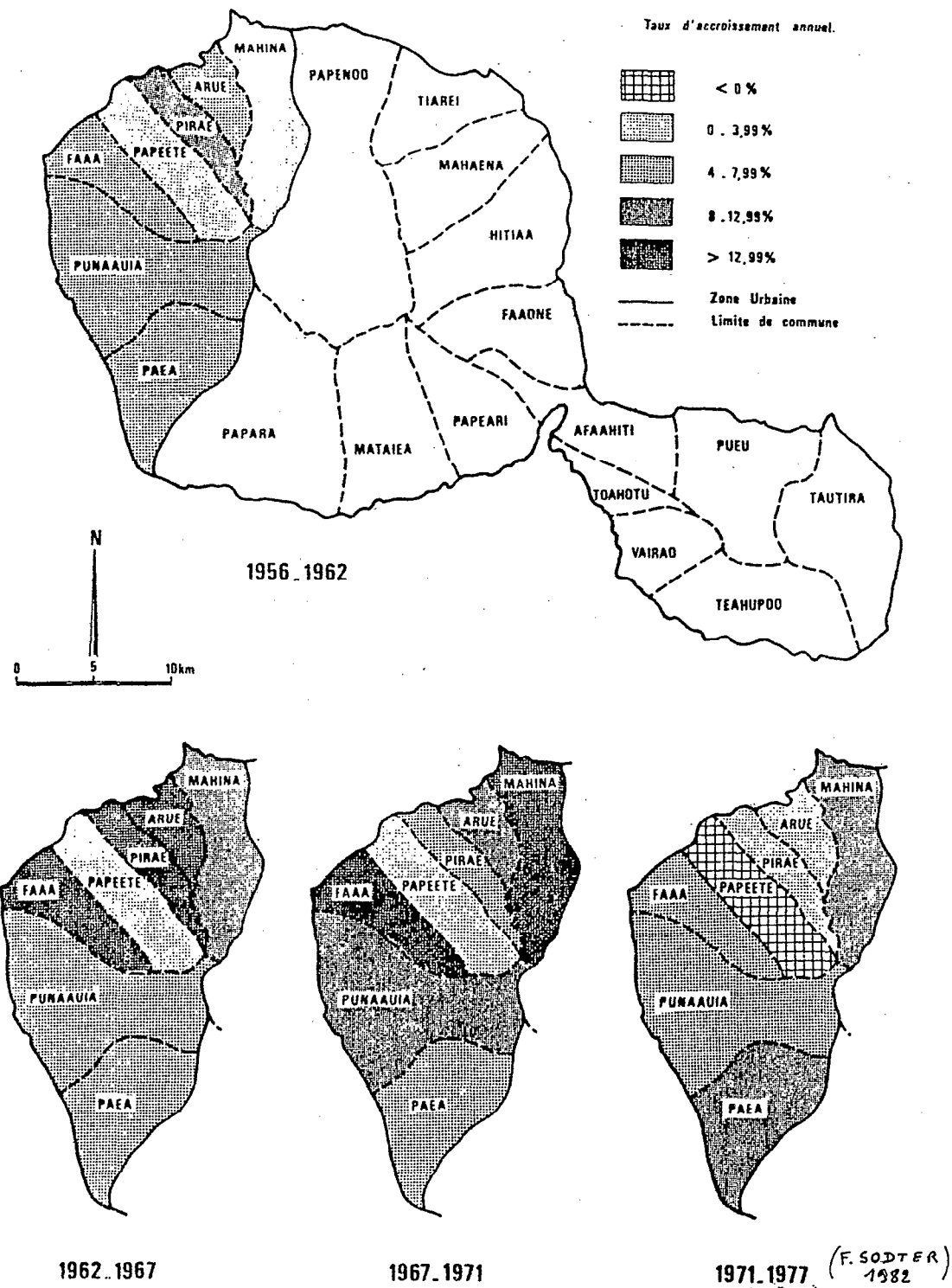


Figure n° 3
Croissance de la population de l'agglomération de Papeete entre 1956 et 1977.

b) - Interprétation des résultats

- Pour la période 1956-1962, trois communes seulement présentent un indice supérieur à l'indice global de l'agglomération : on admettra que seules ces trois communes sont urbaines.
- En 1962-1967, l'agglomération compte une commune supplémentaire, celle d'Arue, mais déjà Papeete présente des signes de saturation, par rapport à la période précédente.
- En 1967-1971, l'agglomération atteint pratiquement ses limites actuelles, avec l'adjonction de Mahina et Punaauia, mais Arue et Pirae présentent à leur tour des signes de fléchissement, ce qui n'est pas encore le cas pour la commune de Faaa.
- La période 1971-1977 confirme la position charnière de la commune de Paea dont l'indice est très voisin de celui de l'agglomération ; toutes les autres communes marquent le pas.

Dans la mesure où cette méthode permet de situer dans le temps les limites de l'agglomération, nous la considérons satisfaisante, beaucoup plus dans tous les cas, que la simple prise en compte des décisions administratives aboutissant à la création des communes de Faaa et Pirae en 1965 (toutes les autres datent de 1972), expression d'un fait accompli. Elle nous permet enfin et surtout, de quantifier la croissance urbaine de 1956 à 1977 : après établissement de la courbe des indices, on admet qu'une commune devient urbaine lorsque sa courbe recoupe celle de l'agglomération.

La croissance urbaine de l'agglomération se serait donc déroulée de la façon suivante :

1959 : trois communes urbaines : Papeete bien sûr, Pirae et Faaa plus récemment.

1961 : l'agglomération compte une commune supplémentaire, Arue.

1964 : annexion de la commune de Punaauia.

1965 : extension vers Mahina.

1974 : Paea devient frange urbaine.

Une remarque s'impose immédiatement : l'extension de l'agglomération dans ses limites actuelles s'est déroulée très rapidement mais n'évolue pratiquement plus depuis 1974. L'agglomération s'étend aujourd'hui sur quelques 35 kilomètres de littoral : jusqu'au PK. 12 dans la commune de Mahina et jusqu'au PK. 23 dans la commune de Paea ; avec trois communes seulement en 1959, l'agglomération s'étendait alors sur une dizaine de kilomètres seulement. De 1959 à 1974, l'agglomération de Papeete a donc gagné une vingtaine de kilomètres supplémentaires en quinze ans.

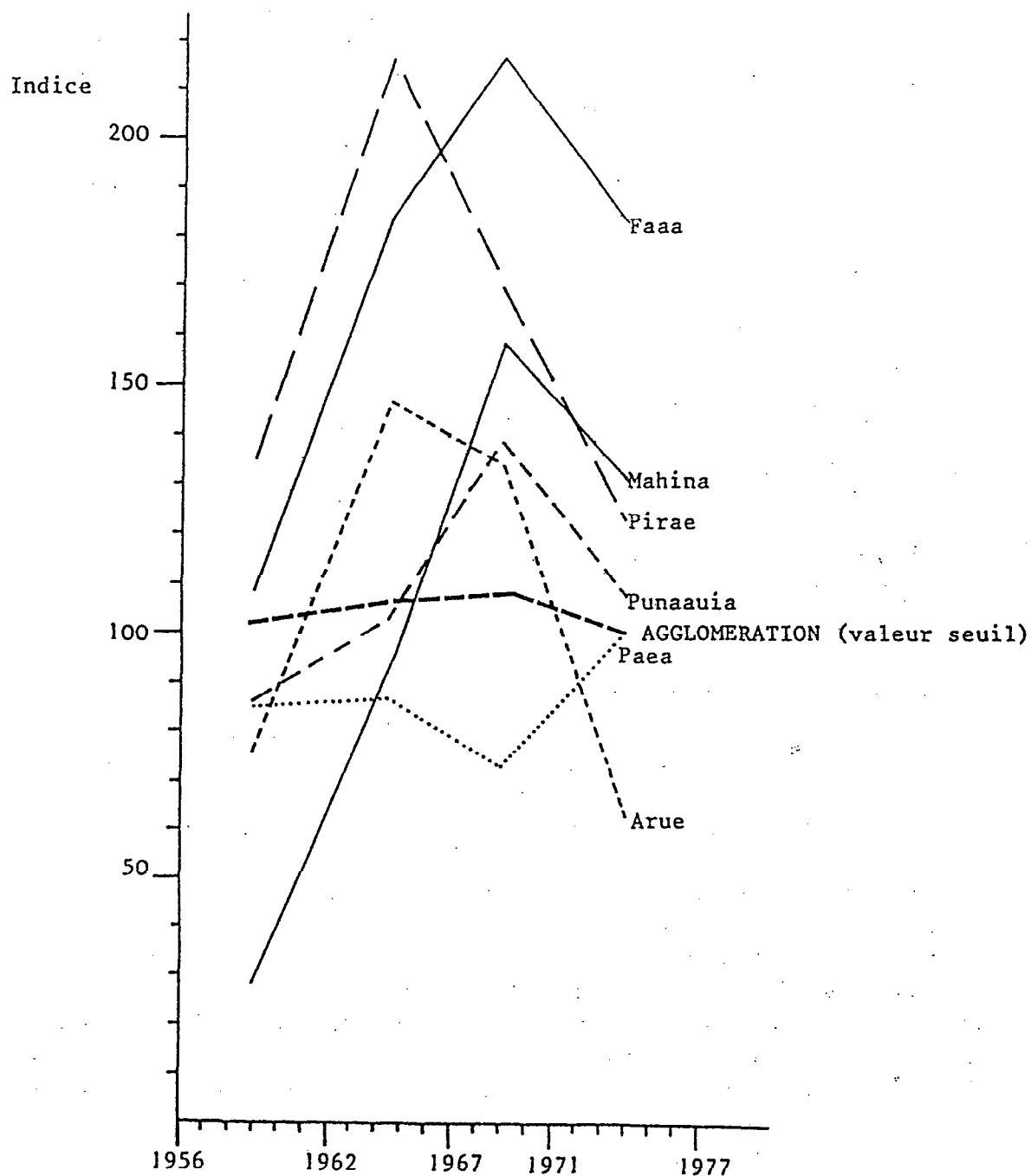


Figure n° 4
Indice d'urbanisation.

L'agglomération urbaine, ainsi définie, a vu croître sa population de la façon suivante :

● Effectifs :

	Population	Nombre de communes
	1956 : 23 233 habitants	(3 communes)
x	1959 : 25 368 "	(3 communes)
x	1961 : 28 924 "	(4 communes)
	1962 : 29 821 "	(4 communes)
x	1964 : 36 831 "	(5 communes)
x	1965 : 40 986 "	(6 communes)
	1967 : 46 405 "	(6 communes)
	1971 : 61 723 "	(6 communes)
x	1974 : 70 384 "	(7 communes)
	1977 : 77 781 "	(7 communes)
	1983 : 93 294 "	(7 communes)

x Population estimée à partir des taux d'accroissement sur la période.

● Taux d'accroissement :

1956 - 1962 : 4,31 %

1962 - 1967 : 10,00 %

1967 - 1971 : 8,22 %

1971 - 1977 : 3,79 %

1977 - 1983 : 2,86 %

2) Le poids de l'agglomération

En 1962, la population urbaine représentait 35,2 % de la population polynésienne, 47,1 % en 1967, 56,6 % en 1977. Même en admettant que l'émigration vers Papeete ait aujourd'hui cessé, l'écart entre zone urbaine et zone rurale ne peut que se creuser par le simple jeu de l'accroissement naturel de population : à l'heure où l'on s'interroge sur le maintien à moyen terme du CEP en Polynésie, cette remarque vaut d'être notée...

Papeete, création et support de la colonisation, symbole de l'extraversion de l'économie polynésienne a vécu pendant longtemps au rythme des goélettes et du coprah ; sa croissance et l'apparition d'un phénomène de banlieue est antérieure à l'installation du C E P, ce que l'on tend à oublier même si le nucléaire a provoqué une formidable expansion du phénomène urbain qui s'est à la fois étendu et densifié. Ce sont des taux comparables aux métropoles des pays du Tiers Monde, mais à l'inverse de celles-ci, cela n'aura été, ou ne sera qu'un feu de paille faute de réelle assise démographique.

Sans faire de projections nécessairement hasardeuses du fait des incertitudes politiques et économiques, on peut se demander si le phénomène urbain n'a pas atteint ses limites ; c'est ce que tend à confirmer la faiblesse du taux d'accroissement moyen annuel de l'agglomération pour la période 1971-1977, comme le fait que les limites géogra-

phiques de l'agglomération n'évoluent plus depuis 1974 environ vers Paea (1), et ce, par suite des contraintes associées à la distance ; le pronostic reste cependant difficile à établir car à l'extension linéaire de l'agglomération (sur la plaine littorale) a succédé ces dix dernières années un relatif "épaississement" de celle-ci par la création de lotissements sur les interfluves (d'ailleurs très inégalement achevés et occupés) et par la colonisation de type plus ou moins spontané des fonds de vallée. Cette tendance se confirmera-t-elle ? Le marché de l'immobilier, notamment dans les lotissements coûteux de montagne, a-t-il un avenir ? Ces questions méritent d'être posées même si cette évolution s'inscrit dans une dynamique banale de croissance urbaine à la périphérie et, du fait de nuisances accrues, d'une dépopulation voire d'une paupérisation du centre (Papeete mais aussi Faaa).

3) Un monde rural polynésien, une agglomération cosmopolite

On admettra aisément que cet indice ne peut suffire à cerner ce que pouvait être l'agglomération au cours de ces vingt dernières années ; à tout le moins il fallait le tester. Entre le monde rural et l'agglomération urbaine, il existe une césure brutale mais aussi évidente : celle de la répartition ethnique et notamment du pourcentage d'Européens dans chaque commune (2) ; Paea, limite de l'agglomération compte 1 104 "Popaa" ("Européens") en 1983, soit 14,3 % de la population de cette commune ; Papara, la commune suivante, n'en compte plus que 314, soit 6,6 %. La rupture est encore plus nette au nord de l'agglomération ; Mahina compte 17,8 % d'Européens contre 1,9 % seulement dans la commune d'Hitiaa O Te Ra. Enfin, sur 19 320 Européens recensés en Polynésie, 14 968 soit 77,5 % vivent dans l'agglomération, la différence étant le fait du contingent sur les sites nucléaires. La présence ou la quasi-absence d'Européens s'avère donc particulièrement significative du fait urbain ; l'évolution de cette population (en grande partie composée de métropolitains expatriés) est la suivante :

-
- (1) Les extensions vers la côte est, après la pointe Vénus, semblent peu probables dans un avenir proche du fait des contraintes topographiques.
 - (2) C'est tout aussi vrai pour les communautés chinoise et demie (métis chinois-tahitiens) : au recensement de 1983, l'agglomération regroupait 88,3 % des Chinois vivant en Polynésie et 45,5 % des Demis. Quant aux Maohi, la proportion est beaucoup plus faible puisque 52,3 % d'entre eux seulement vivent dans les sept communes urbaines. Pour ces trois groupes aucune comparaison n'était possible entre les divers recensements.

Tableau 7
Évolution de la population européenne.

	1956	1962	1971	1977	1983
MAHINA	16	28	734	877	1598
ARUE	145	194	1947	1634	1695
PIRAE	304	383	3813	2447	2438
PAPEETE	1646	1130	3502	3121	3247
FAAA	210	270	1589	1770	2221
PUNAAUIA	134	274	1132	1520	2665
PAEA	42	49	233	695	1104
TOTAL	2497	2328	12950	12064	14968

On remarque que les effectifs de cette population ont évolué de façon irrégulière ; les chiffres de 1962 et 1977 présentant un léger recul par rapport aux effectifs du recensement précédent ; cela ne perturbe pas pour autant une tendance générale qui apparaît clairement lorsqu'on calcule le poids relatif de cette catégorie par rapport à la population totale.

Tableau 8
Pourcentage d'européens par commune.

	1956 %	1962 %	1971 %	1977 %	1983 %
MAHINA	1,5	2,5	22,9	13,4	17,8
ARUE	9,8	9,5	35,2	27,6	25,1
PIRAE	12,2	9,1	34,8	20,2	20,3
PAPEETE	9,5	5,6	13,8	13,5	13,8
FAAA	8,0	7,3	13,9	10,4	10,1
PUNAAUIA	7,8	11,3	21,6	19,6	21,5
PAEA	2,7	2,2	6,7	12,8	14,3
ENSEMBLE	8,6	6,6	19,8	15,5	16,0

Il apparaît en effet clairement que le poids relatif des Européens, après de brutales augmentations, diminue avec le temps, même si les effectifs croissent en valeur absolue. En 1962, les 2 328 Européens représentaient 6,6 % de la population de ces sept districts, contre 8,6 % en 1956 (avec une population à peine plus élevée). De la même façon cette population qui a relativement peu évolué entre 1971 et 1983, voit son poids relatif diminuer de façon sensible : 19,8 % en 1971 contre 16 % en 1983. Au niveau communal, seule la commune de Paea voit le poids relatif de "Popaa" augmenter; toutes les autres communes connaissent une diminution quelle que soit l'évolution en valeur absolue : la population européenne de Pirae est passée de 3 813 habitants en 1971 à 2 438 en 1983, mais le pourcentage de cette population par rapport au total a décliné dans des proportions beaucoup plus importantes : 34,8 à 20,2 % ; on observe d'ailleurs la même tendance dans des communes dont les effectifs ont augmenté : Mahina comptait 734 Européens en 1971 contre 1 598 en 1983, mais le pourcentage est tombé de 22,9 % à 17,8 %...

Ceci introduit une remarque absolument fondamentale pour la compréhension de la croissance urbaine : l'arrivée massive de Polynésiens dans l'agglomération est postérieure à l'implantation des "Popaa". T'Serstevens (1) observait que : *"Arue, bien qu'ayant ses premières maisons à moins d'une lieue de Papeete, est le parfait modèle du village tahitien. Il a été préservé jusqu'ici de l'invasion de Popaa qui se répandent surtout du côté de l'ouest et dans le district de Pirae ou Pare : il doit cet avantage à ce qu'il n'a pas encore l'électricité, car les Blancs, sauf exception, vivent confinés dans leurs habitudes de "confort moderne" et ne pourraient se résoudre à l'intimité des lampes à pétrole"*.

Les chiffres ci-dessus montrent clairement que l'on peut, que l'on doit, retourner le raisonnement, car c'est parce qu'il y a des Blancs qu'il y a l'électricité. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce constat nous maintient au coeur du sujet, qui rappelons-le, est de définir dans le temps des limites de l'agglomération. On s'aperçoit en effet qu'un indice fondé sur la proportion d'Européens, s'il permet aujourd'hui de fixer les limites de l'agglomération, ne rend guère compte de l'évolution de celle-ci, car, outre le phénomène constaté plus haut, plus l'agglomération s'accroît, plus la mobilité de la population est évidente, notamment pour la population européenne qui, fuyant les nuisances du centre-ville, tend à investir les marges de l'agglomération ; ce qui explique la position particulière de Paea, dernière commune gagnée à l'agglomération, dont le pourcentage de "Popaa" est plus élevé en 1983 qu'en 1971.

Cette tendance est ancienne et explique les difficultés qu'il y a à fixer les limites de l'agglomération dans le temps. Avant de s'y établir définitivement, les Popaa avaient fait de ces marges de l'agglomération, des lieux de villégiatures pour le week-end, notamment pour les communes de Punaauia-Paea ; en ce sens, on peut affirmer que l'agglomération a progressé en partie par le biais de la résidence secondaire, phénomène urbain par excellence.

(1) A. T'SERSTEVENS 1950 p. 45.

C - Les contraintes du site

1) Papeete s'est contentée longtemps d'un site originel

De l'analyse des lieux susceptibles de recevoir un germe urbain, il ressort que la ville de Papeete aurait pu se fixer dans trois espaces de vocation différente.

Sans trop d'exagération, l'isthme de Taravao né de l'intersection des deux volcans de Tahiti Nui et Tahiti Iti apparaît comme le mieux placé. Il dispose d'une grande surface comportant des plateaux ou des planèzes de très faible pente. Sur les bords de cet isthme, les plans d'eau de Port Phaéton au sud et de "Faratea" au nord ont une remarquable extension. À "Faratea", le chenal, profond de surcroît, a une largeur de 2 km et sa passe d'entrée ne pose aucun problème d'accès. De son côté, l'anse de Port Phaéton a des eaux lagonaires peu profondes et du même coup il y aurait lieu de creuser un chenal pour navires à fort tirant d'eau.

D'un autre point de vue, la plaine d'Atimaono au sud de l'île de Tahiti est la plus large de Polynésie. Elle s'étire en effet sur plus de 10 km et sa largeur dépasse les 2 km en son centre. Malheureusement ses aptitudes agricoles, son absence de points d'ancrage pour bateaux à fort tirant d'eau, sa pleine exposition aux alizés sont loin d'être des éléments favorables.

Reste donc le ruban littoral de "Pare" dans le nord de Tahiti. Il n'a rien de comparable avec son homologue d'Atimaono. Ici, les falaises vives tombent à pic dans le lagon à hauteur de la pointe de "Nuutere" à l'ouest. Certes, ce n'est qu'à 9 km de distance de cette avancée dans le lagon qu'une deuxième falaise vive, la pointe "Oututaitai" lui succède. Mais entre ces deux unités, la largeur maximale du cordon littoral ne dépasse guère 1 km. Toutefois, abritée des vents d'est, sa rade en eau profonde lui procure un indéniable avantage sur les autres. De surcroît, l'ouverture naturelle du récif barrière a une profondeur non négligeable.

Enfin, il y a les sites de "Mahina" et de "Tautira". S'ils se révèlent très attractifs pour la largeur de la plaine côtière, ils n'en restent pas moins handicapés par un arrière-pays montagneux répulsif car entaillé de vallées profondes jadis sièges d'une activité humaine intense. Bien avant l'arrivée des premiers découvreurs européens, ils ont joué un rôle historique non dénué d'intérêt.

Tous ces sites éparpillés aux quatre coins de l'île de Tahiti, de qualité différente ont aussi des points de similitude. La communication des hommes se limitait à l'utilisation de la ceinture lagonaire. La montagne, de franchissement difficile mais possible, assurait une protection naturelle et efficace en cas d'agressions. Drainées par les rivières, les vallées qui les parcourent apportent l'indispensable alimentation pour vivre. Voilà les quelques critères que réunissaient ces sites.

Mais chacun, avec ses particularités plus qu'avec les analogies, n'appelait pas obligatoirement l'installation d'une ville. Excentrée dans le quart nord-ouest de Tahiti, pourquoi donc celui de "Pape Iti" a-t-il été retenu plutôt qu'un autre aux qualités topographiques sans pareil ? Papeete, ville coincée entre le "mataeinaa" de "Tefana i Ahurai" et celui de "Porionuu", c'est le choix et l'œuvre d'un homme : Bruat. Et son nom d'eau jaillissante "Pape Iti", c'est celui d'une source localisée dans les jardins de l'actuelle Assemblée territoriale.

2) Le débordement du cadre originel

La ville créée dans un site à relief contrasté s'est longtemps cantonnée au seul espace compris entre la "Papeava" et l'avancée d'Auae à hauteur de l'Uranie. Les défauts qu'il présentait ont vite été corrigés par les travaux d'assainissement qui ont accompagné l'édification des bâtiments de protection militaire : blockhaus, forts, remparts, batteries... Indéniablement, comme le prévoyait Bruat, le site originel a rendu d'énormes services.

Mais ce serait une grossière erreur que d'enfermer la ville dans son passé colonial. Le temps des guerres révolu, elle a éclaté de son cadre initial, englobé d'autres sites de proche en proche. La plaine a été privilégiée, surtout du côté de "Pae" et d'Arue. La montagne a été épargnée... jusqu'à la métamorphose de la période du CEP et dans le même temps, l'habitat colmatait les espaces inoccupés du cordon littoral. Le récif frangeant devenait la prise des remblais privés, eux-mêmes conquis par des constructions de qualité. Les organismes publics créent des lotissements d'accueil sur les planèzes de "Faaa" (cité de l'air...) et à côté les églises prêtent aux insulaires des lots de terre minuscules et à bas prix. Les superstructures, faute de place ailleurs migrent à la périphérie urbaine. La ville pousse encore plus loin ses limites et a finalement raison des obstacles topographiques. Elle connaît un développement au fil de l'eau.

Désormais, la plaine corallo-alluviale est à 80 % occupée jusqu'à "Paea" et jusqu'à "Mahina" à hauteur de la rivière d'Ahonu. Signe des temps modernes et avec des moyens techniques qui permettent de tout faire, l'action anthropique entreprend de remblayer le récif frangeant à telle enseigne que celui-ci a disparu en partie du lagon urbain. Les entreprises publiques et privées taillent dans la montagne de Faaa une route à circulation rapide, la RDO (route de dégagement de l'ouest). Les terrassements vivent des fortunes diverses, les paysages urbains en "dents de sorcière" qu'offre l'habitat social d'Heiri, Oremu, Erima... contrastent avec ceux des lotissements aisés de Taina... Les versants escarpés des vallées et les parties montagneuses au-delà de la courbe des 500 m résistent encore aux vues des promoteurs immobiliers. La dynamique urbaine a une vitalité telle que l'on peut se poser la question de savoir pour combien de temps encore les espaces vides resteront vierges.

Il est bien loin le temps où les débuts de la ville composaient avec le site, en corrigeant ses défauts sans causer de profonds traumatismes. Le calibrage des rivières, l'assainissement des endroits mal drainés avait l'échelle humaine. Maintenant au ^{xx}e siècle, la collectivité publique découvre avec stupeur les menaces et les pollutions qui pèsent sur l'environnement urbain (la rade de Papeete, en permanence, l'anse d'Outumaoro, parfois, sont interdites à la baignade...). À cause du laisser-aller du développement urbain trop rapide, elle prend conscience des coûts financiers induits pour les agressions portées au système des pentes. En prise continue avec l'érosion, les sols en montagne sont livrés aux abats d'eau en saison de pluie. Le matériel latéritique rejoint les thalwegs et le ruissellement conduit les eaux chargées de boue au lagon. À Papeete, à Pirae, à Mahina, les embouchures des rivières changent du tout au tout. Une nappe terrigène se forme et dispose ses détritiques sur un fond corallien appauvri en espèces.

L'ensemble de ces conditions naturelles a contribué, mais elles ne sont pas les seules bien entendu, à façonner des paysages urbains particuliers dont nous nous bornerons à examiner deux exemples : Arue et Papeete.